

ABONNEMENTS
Belgique 25 francs.
Etranger (port en sus). 28 francs.
L'année parue mise en
carton 50 francs.

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

DIRECTION
Rue Royale Sainte-Marie, 128
Schaerbeek

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 97 —

SOMMAIRE

La Renaissance grecque au XIX^e siècle. J. DE WAELE.
Société Centrale d'Architecture : Assemblée mensuelle du 11 septembre 1885. — Concours pour l'École gardienne, rue du Canon, à Bruxelles. — Concours pour la construction d'Écoles à Saint-Josse-ten-Node. — Exposition Nationale et Concours d'Architecture en 1886. Le Congrès d'Archéologie et d'histoire à Anvers, en 1885. Œuvres publiées : le Palais de Justice de Malines, ancien Palais de Marguerite d'Autriche. C. N. Pl. 15 à 24. — Bibliographie. — Nécrologie. — Faits divers.

LA RENAISSANCE GRECQUE AU XIX^e SIÈCLE.

De nos jours l'archéologie s'est emparée du domaine de l'architecture et y provoque un désordre qui nous fait songer à la confusion des langues des temps bibliques.

On se tromperait cependant si on croyait que cet échantillonnage des formes les plus diverses ne nous réservait pour l'avenir qu'un pitoyable éclectisme dépourvu de toute foi artistique.

Un mouvement constant vers une Renaissance, recommandant celle du XVI^e siècle dans le sens Grec, s'accroît de plus en plus de nos jours.

Cette Renaissance date déjà de quelques années, mais n'avance que lentement, parce qu'il est plus facile de pasticher les styles des Louis, voire même le Roman et le Gothique, que de s'inspirer des œuvres grecques dont l'étude élève l'artiste, mais ne lui présente guère de motifs prêts à être copiés.

L'Allemagne, la première ébaucha cette nouvelle renaissance. L'illustre architecte SCHINKEL fut le chef d'une école dont l'influence s'étendit rapidement et sous laquelle on vit les palais des Mécènes allemands s'embellir d'Exèdres, de Vignes, de Vélums, etc., dans le goût grec ou pompéien. (Les premières années du « SKIZZENBUCH-VERLAG von Ernst et Korn. Berlin » nous en conservent des représentations charmantes.)

Cependant, en dépit de cette éclosion précoce et des assertions de certains savants allemands qui voient dans leur peuple les héritiers directs du sens et du goût helléniques, et bien que le culte voué dans ce pays à l'art grec ne se soit pas ralenti et engendre journellement encore des explorateurs qui découvrent, analysent et classent jusqu'aux moindres débris de la civilisation hellénique, nous voyons cette première ébauche de Renaissance, qui se levait comme une aurore splendide, décroître peu à peu et s'éteindre lentement.

La raison de cette déception se discerne parfaitement et peut se formuler ainsi : Le mouvement artistique se bornait à un plagiat de formes où l'esprit grec faisait défaut, et on eut bientôt fait d'épuiser des formules charmantes et nouvelles pour l'époque, mais dont le nombre était malheureusement très restreint.

A preuve les reconstructions grecques opérées à grands frais par Klenze, sous le roi Louis I de Bavière.

A preuve les travaux de Bötticher, si ingénieux dans son analyse de la technique des Grecs, si sec et si métallique dans ses compositions prétendument grecques.

A preuve encore les dernières œuvres allemandes dérivant (dans le vrai sens du mot) de la Renaissance provoquée par Schinkel et qui sont à l'art grec ce qu'une pétrification est à une forme en pleine sève.

L'esprit allemand, si éminemment propre à la recherche, à l'analyse, à la classification, n'est peut être pas assez prime-sautier, assez délié et ne peut, en raison même des avantages que nous lui reconnaissons, s'assimiler certaines qualités grecques.

Ce serait bien plutôt en France que ces qualités grecques se retrouveraient, au moins en ce qui concerne l'élégance innée,

— 98 —

qui, en ce pays aussi bien qu'en Grèce, semble être un don national.

Ici pas de personnages émergant de toute leur hauteur ; pas de chefs d'écoles nouvelles ; mais des traditions non interrompues, entretenues par des écoles d'art séculaires, dans lesquelles l'enseignement évolue suivant les aspirations du siècle, en s'appuyant constamment sur l'étude de l'antiquité ou romaine, ou pompéienne, ou grecque. Des artistes de premier ordre, formés à ces écoles, entretiennent dans ce peuple le culte du beau, d'après les données acquises successivement et qui sont actuellement grecques.

Nous venons de parler de la similitude du tempérament français et du tempérament grec, en ce qui concerne l'élégance, la grâce innée, qui se traduisent dans les productions de ces deux peuples qu'une vingtaine de siècles sépare ; nous devons ajouter immédiatement que c'est aussi de ce seul côté que la ressemblance existe réellement.

Le Grec était équilibré dans ses sentiments et dans ses connaissances ; chez lui il y avait harmonie complète dans les facultés et son élégance s'alliait à l'ampleur de la conception et de l'exécution ; chez le Français la grâce est bien prête à dégénérer en mièvrerie et la grandeur n'apparaît qu'à des époques exceptionnelles comme au XIII^e siècle par exemple.

Si de la France nous passons maintenant en Belgique, nous y trouvons généralement ce sentiment d'ampleur dont je signalais l'absence dans maintes œuvres françaises ; mais nous y voyons, par contre, que l'élégance diminue et que l'ampleur des formes devient facilement de la redondance.

Ici comme en Allemagne, nous avons le nom d'un artiste à mettre hors de pair : l'architecte Poelaert. Ce maître, passionné pour l'art grec, y a mis son tempérament flamand et l'a traité avec un entassement de plans, qui dans sa dernière production — le Palais de Justice de Bruxelles — transforme presque l'art des bords de l'Elbe en art des bords du Gange.

C'est incontestablement un sentiment de grandeur qui se dégage de son œuvre, mais est-ce bien la grandeur grecque ? Cela ne nous paraît pas.

L'art grec est bien plus clair, plus rationnel, plus savant (science d'observation et non d'analyse) ; en même temps d'un sentiment décoratif bien plus contenu et bien plus élevé. Examinons en même temps le chapiteau de l'Erechtheion et la tête de Junon Ludovisi et nous verrons que les deux formes procèdent d'un même principe, en même temps que nous pourrions juger sainement de la distance qui sépare un art pareil d'une décoration quasi-théâtrale.

Donc, pour me résumer, la Renaissance grecque chez les Allemands a avorté complètement ; la sécheresse excluant l'élégance et l'ampleur grecques.

La Renaissance grecque en France ne possède qu'une partie des qualités de l'art initiateur.

La Renaissance grecque en Belgique tend à dévier de la vraie voie, quoique ici aussi, une des qualités grecques appartienne à la race.

Simplicité. — Logique. — Élégance. — Ampleur, voilà les qualités qu'il faudrait réunir pour suivre les traces des artistes grecs dont les œuvres ne sont réellement connues que de nos jours.

Ce n'est pas peu que de demander la réunion de ces quatre qualités chez nos artistes, nous le savons et voilà pourquoi, malgré ce que nous en avons dit plus haut, nous conservons notre profonde admiration pour les artistes désignés.

Il est cependant de toute nécessité que la critique vienne parfois dégager clairement le but à atteindre et dont les plus hautes personnalités artistiques tendent souvent à nous écarter.

J. DE WAELE.

— 99 —

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Assemblée mensuelle du 11 septembre 1885.

PRÉSIDENCE DE M. V. DUMORTIER.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance. En réponse à notre demande de mise au concours, l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean nous fait savoir que sa situation financière ne lui permet pas de songer à la construction d'un nouvel hôtel communal.

M. le Président de l'Académie d'archéologie nous adresse, avec les projets des statuts et règlements, le programme et la liste d'adhésion au Congrès d'archéologie et d'histoire qui se tiendra du 27 au 30 septembre à Anvers.

L'assemblée désigne M. Dumortier, Président, comme délégué à ce Congrès.

M. le Bibliothécaire annonce que M. Van Assche a offert à la Société les monographies de N.-D. de Pamele, à Audenarde, et de l'ancienne église des Pères Dominicains, à Gand, et M. Launoy son ouvrage pratique de coupe des pierres.

L'assemblée décide d'échanger l'Émulation avec la Revue d'Architecture, publiée par César Daly, et avec l'Art et l'Industrie, édité par la librairie de A. Batsfurt, de Londres.

Des félicitations sont adressées à M. Saintenoy pour l'importance que, grâce à son initiative, notre bibliothèque acquiert journellement.

M. Lamal donne lecture de son intéressant rapport sur l'Exposition universelle d'Anvers, dans lequel il étudie spécialement les matériaux de construction et de décoration des divers pays.

M. Rau donne un aperçu des diverses matières que comportera l'Agenda des architectes ; l'assemblée en approuve le programme, dont les divers articles seront discutés ultérieurement.

M. le Président annonce à l'assemblée la composition du bureau de la Commission organisatrice de l'Exposition de 1886 : Sont nommés : Président, M. Dumortier. — Vice-Président, M. Brunfaut. — Secrétaire, M. Neute. — Trésorier, M. Acker.

La Commission a déjà fait différentes démarches en vue de l'organisation de l'Exposition rétrospective ; elle compte se rendre prochainement à Anvers, Gand, Liège, etc., afin de se rendre compte des emprunts qu'elle pourrait demander aux musées de ces différentes villes pour rehausser l'éclat de la partie rétrospective de l'Exposition.

M. le Président, après avoir donné lecture des paroles prononcées à la Chambre des Représentants par M. de Selys-Longchamps concernant le transfert du Musée d'histoire naturelle, rappelle les démarches faites il y a un an environ auprès de MM. les Ministres Thonissen et de Moreau, pour la mise au concours des édifices publics ; il annonce que la Commission administrative compte prochainement renouveler ces visites afin de rappeler à MM. les Ministres leurs promesses de l'an dernier. La séance est levée à 11 heures 1/2.

Concours pour l'École gardienne, rue du Canon.

A la suite de la publication du programme du concours ouvert par la ville de Bruxelles pour la construction d'une École gardienne, rue du Canon, la Société Centrale d'Architecture a adressé au conseil communal la lettre suivante :

Bruxelles, 20 novembre 1885.

MESSIEURS,

Nous avons appris avec une vive satisfaction la mise au concours de l'École gardienne à construire rue du Canon.

Nous vous remercions sincèrement de l'accueil favorable que vous avez ainsi fait à notre demande du 30 juillet 1885.

Permettez-nous cependant de vous présenter quelques observations quant à l'organisation même de ce concours :

Vous n'avez pas cru devoir accorder de primes aux quelques projets qui, après celui qui sera choisi pour être exécuté, seront reconnus les meilleurs et dont cependant l'heureux auteur du projet primé pourra incontestablement tirer profit dans l'étude définitive.

Dans notre état social, les œuvres de la pensée doivent être rétribuées et les Chambres belges, à l'exemple du Corps législatif français, vont prochainement consacrer ce principe par une loi sur le droit de propriété littéraire et artistique.

En répondant à votre appel, en vous livrant leurs idées, les concurrents vous apportent le concours de leur talent, de leur expérience; ils constituent véritablement un collège d'architectes, qui discutent en quelque sorte devant vous d'une manière graphique, les diverses solutions qui peuvent être données au problème que vous leur avez posé.

Ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'il serait équitable de décerner, au moins aux auteurs des projets classés en deuxième et troisième rangs, une prime rémunératrice du travail qu'ils vous livrent, du service qu'ils peuvent vous rendre.

Cette interprétation du concours public est d'ailleurs celle qu'on lui donne en France, en Angleterre, en Allemagne, où le montant total des primes s'élève souvent à 1 1/2 et 2 p. c. de la somme destinée au monument mis au concours.

Nous n'avez pas cru non plus, Messieurs, devoir tenir compte de nos desiderata en ce qui concerne la formation du jury: la Section des travaux publics, aux membres de laquelle nous reconnaissons des aptitudes nombreuses et variées, mais qui ne compte pas un seul architecte dans son sein, sera seule appelée à juger ce concours d'architecture!

Vous avez probablement d'excellentes raisons pour agir ainsi; quant à nous, nous persistons à croire que dans un concours d'architecture le jury doit être en majorité composé d'architectes.

La Section pourra s'adjoindre, si elle le juge convenable, des personnes étrangères, dit le programme qui ne nous éclaire pas sur la profession de ces personnes et ne nous indique pas si elles auront voix délibérative.

Nous nous plaisons à croire Messieurs, que les membres de la Section des travaux publics tiendront à s'adjoindre des architectes et, à ce propos, nous nous permettons de vous demander s'il n'est pas possible encore, que ces jurés complémentaires soient désignés par les concurrents, suivant le mode d'élection indiqué au programme-type ci-joint, dont un exemplaire accompagnait notre lettre précitée.

Enfin, Messieurs, nous aurions voulu qu'une exposition de tous les projets précédât et surtout suivit le jugement du concours et permit que l'opinion publique, ce juge suprême des jurys, pût ratifier ou critiquer ce jugement.

Les quelques observations qui précèdent, que nous soumettons à votre bienveillante appréciation, ne diminuent en rien nos sentiments de gratitude; elles sont dictées par la crainte que ce concours ne produise pas tous les résultats que vous en attendez et de vous voir, l'expérience n'étant pas satisfaisante, en tirer des conclusions défavorables qui vous fassent condamner sans appel ce principe cependant si juste du concours public.

Nous espérons que vous voudrez bien examiner nos observations et que, sinon pour celui-ci, lors d'un prochain concours, vous les prendrez en sérieuse considération.

En vous réitérant nos vifs remerciements, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

POUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE :

Le Secrétaire,
A. DELPY.

Le Président,
V. DUMORTIER.

CONCOURS

Un concours est ouvert pour la transformation de l'École de la rue Linnée et la construction d'une École rue Braemt.

Pour les conditions et plans terriers, s'adresser à la maison communale de Saint-Josse-ten-Noode, de 11 à 2 heures.

EXPOSITION NATIONALE ET CONCOURS D'ARCHITECTURE EN 1886.

L'Exposition spéciale que la Société Centrale d'Architecture organise sous les auspices du Gouvernement s'ouvrira au mois de mai prochain dans les locaux du palais des Beaux-Arts (Galerie du 1^{er} étage), que le Département des Beaux-Arts met à sa disposition.

Nous convions tous nos confrères à prendre part à cette Exposition, qui doit être en tous points digne de celle de 1883.

La Commission organisatrice s'est occupée activement de recueillir, en vue de la partie retrospective de l'Exposition, des dessins anciens d'architectes nationaux.

Elle est certaine, dès à présent, de pouvoir donner à l'Exposition retrospective, toute l'importance et l'intérêt qu'on en est en droit d'en attendre.

Nous publierons dans notre prochaine livraison le règlement de l'Exposition nationale et le programme du concours de 1886.

Le Congrès d'archéologie et d'histoire à Anvers, en 1885.

Du 27 au 30 août dernier s'est tenu à Anvers, métropole des arts, du commerce et d'autres choses encore, un Congrès d'histoire et d'archéologie, convoqué par l'Académie d'archéologie de Belgique, fondée à Anvers le 14 octobre 1842, qui a trouvé désirable la fondation d'une fédération des Sociétés archéologiques de Belgique et la création de congrès annuels se tenant successivement dans les diverses villes de notre pays.

On a dit des Belges, qu'ils étaient les premiers contrefacteurs du monde: il faut avouer que nous nous efforçons parfois singulièrement de mériter ce reproche.

Dans l'occurrence, l'institution naissante est une imitation des Congrès de la Société française pour la conservation des monuments qui ouvrit son premier congrès en 1834.

Nil novi sub sole!

Que d'événements pendant ce demi-siècle! Que de changements dans la science!

Les Congrès français allaient d'année en année, dans une ville différente, stimuler l'ardeur des savants et semer de province en province le goût des études archéologiques.

De plus, les Sociétés locales posaient des questions d'un intérêt plus particulièrement afférent à la ville ou à la province où l'on se trouvait; elles profitaient de la présence de tant de savants distingués pour faire trancher des questions débattues longtemps et qui trouvaient ainsi des solutions... conformes à la majorité, ce qui ne veut pas dire toujours — on en a fait la triste expérience plus d'une fois — conformes à la vérité.

C'était l'époque brillante et vivante de ces Congrès qui étaient alors dans toute la plénitude du succès que donnent une foi intense dans la grandeur du but, une certitude absolue dans l'utilité de l'œuvre, dictée par l'ardeur à sauver parfois, à tirer de l'oubli toujours, les vestiges de l'art passé.

C'est que l'on se trouvait dans tout le feu du « Gothic revival! » C'est que c'était l'élan de convertis de la veille possédant un peu de la vibrante passion qui agitait quelques années auparavant l'immortel Pugin!

Et dire que Pugin finit par être convaincu de tièdeur! Il n'était pas assez « treizième siècle », le pauvre grand homme, exactement comme Viollet-le-Duc, encore un tiède celui-là!

« On le lui fit bien voir! »

Mais revenons à nos Congrès français.

Il y en eut de très remarquables à Caen (1834), à Reims, à Lille (1843), à Poitiers (1843) entre autres. Il y a certainement encore en Belgique, des vétérans de ces glorieuses réunions. Peut-être même y en a-t-il qui se souviennent de ce congrès de Lille où l'on entendit les Didron, les Arcisse de Caumont, les de Lassaulx, les de Roisin, les Dumortier et d'autres encore, — tous morts, hélas, aujourd'hui, — discuter la restauration que l'on infligeait à notre pauvre cathédrale de Tournai.

Les Congrès de la Société française ont fondé réellement en France, la science archéologique.

L'Angleterre et l'Allemagne avaient des institutions semblables qui ont rendu également de grands services.

En Belgique, l'institution vient un peu tard, peut-être!

La science archéologique, qui était naissante en 1834, alors qu'on commençait seulement à déchiffrer les hiéroglyphes du passé, est actuellement basée sur des faits indéniables et ses fondements sont fortement assis par de longs et consciencieux travaux. De nombreux ouvrages et mémoires sont venus éclaircir un à un les points obscurs, des Sociétés archéologiques existent dans la plupart de nos provinces, voire même de nos arrondissements, de patients dessinateurs, des paléographes consciencieux ont relevé monuments et inscriptions, et le développement de nos voies de communications rapides, joint aux ressources de la photographie, ont mis à la disposition de nos travailleurs une énorme somme de faits et de documents.

Bref nous ne sommes plus en 1834!

Mais à quoi bon le dire, n'est-ce pas un peu le fait des archéologues, d'oublier le mouvement de leur siècle?

Chacun en connaît de ces hommes de talent qui, par une tension continuelle d'esprit vers un seul sujet, arrivent à vivre en dehors de leur temps.

Peut-être les fondateurs de la fédération belge, enflammés par les belles et grandes traditions de la Société française, sont-ils arrivés à oublier que nous avons vécu un demi-siècle depuis 1834 et qu'autant leur institution aurait eu du succès à cette époque, autant elle risquait d'arriver un peu tard en 1885.

Le premier Congrès de la fédération (et non confédération comme l'a dit quelqu'un) a eu lieu; l'institution est fondée et le second Congrès sera tenu en 1886 à Namur.

Trêve donc de « vues en arrière » et souhaitons longue et vaillante vie au nouveau-né.

Il vient de faire entendre ses premiers bégalements.

Qu'en dire?

Rien ou peu de choses; assurément pas, — ce qui serait hasardeux — « qu'il ressemblera à sa mère », le Congrès français.

Attendons, afin de le voir à l'œuvre.

Mais nous pouvons avancer que le nouveau-né a une singulière propension: celle de remettre à l'année prochaine les « questions très importantes qui auraient pu occuper si utilement ses premiers instants »; il veut probablement entrer tranquillement dans la vie et trouve qu'ouvrir les yeux est besogne bien fatigante: et docile on s'en est allé au banquet — l'inévitable! — en renvoyant impatients, vœux et questions très importantes à l'année prochaine.

C'est le sort qui a été réservé à la proposition émise par les délégués de la Société Centrale d'Architecture, demandant au Congrès d'émettre un vœu en faveur du prêt, aux expositions temporaires d'art retrospectif, des œuvres et documents précieux renfermés dans les musées de l'État, des provinces et des communes.

Parmi ces collections il en est quelques-unes qui par leur nature ou la façon dont elles sont exposées sont peu à la portée du public.

Nous pourrions citer un de ces établissements qui n'a reçu, en moyenne, qu'un visiteur par semaine pendant une année récente.

Qu'est-ce que cela prouve? C'est que ces collections ne sont pas suffisamment connues, car il est évident que ceux qui s'intéressent aux sciences qui font la raison d'être de cet établissement, sont plus que cinquante-deux! C'est évident.

Et pourtant que de trésors enfouis dans ces collections, que de merveilles inconnues des artistes, des artisans, de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'inspirent des arts du passé pour leurs travaux!

Si l'on veut nous le permettre, nous citerons un exemple récent qui prouve combien il est utile au développement des études artistiques, de prêter à des expositions les documents et objets d'art, qui sans cela resteraient parfaitement ignorés de la généralité.

Quand la Société Centrale d'Architecture de Belgique organisa, en 1883, la section retrospective de son exposition nationale d'architecture, nous nous souvenons encore de l'étonnement que produisit tous ces dessins d'artistes du passé: on ne se figurait pas que tant de documents de si puissant intérêt existaient encore en Belgique et avaient été si longtemps tenus en dehors du champ d'étude de la majorité des artistes.

C'était une révélation!

Et pourtant nous nous souvenons de cette parole d'un vieux savant à qui nous prônions les beautés de l'Exposition retrospective: « Je connais tout cela! »

C'était vrai.

Tous ces traits, ces dessins, ces gravures étaient connus de la science et avaient été signalés dans force mémoires enterrés dans les annales ou les bulletins de non moins nombreuses Sociétés!

Très connus de quelques-uns, ils étaient inconnus de « tout le monde. »

Ces « quelques-uns » sont les conservateurs des collections officielles, et quelques très rares amateurs.

Nous affirmons donc que pour bien des branches de la science archéologique il est, même en mettant hors de cause le puissant intérêt qu'il y a à rapprocher les œuvres diverses qui ont été produites dans les siècles passés, — nous maintenons donc, disons-nous, l'absolue nécessité d'extraire des collections officielles, certains documents inconnus de tous pour les prêter aux expositions retrospectives.

Eh bien, ces idées si simples ont été combattues dans plusieurs sections du Congrès d'Anvers par des conservateurs officiels qui ont agité vaillamment l'épouvantail du feu!

Nous avons entendu le récit d'un rêve où l'on nous a représenté le Musée d'Anvers en feu et le récit d'une réalité, le récent danger qu'ont couru les instruments de musique du Musée du Conservatoire, exposés au South Kensington de Londres.

Evidemment, ces Messieurs ont raison sur ce point, mais oseraient-ils avancer que leurs collections sont à l'abri du feu dans leurs bibliothèques, leurs musées, leurs dépôts d'archives?

Nous comprenons très bien l'imprudence qu'il y a à prêter des objets précieux à une exposition du genre de l'« International inventions exhibition » de Londres, où l'on trouve des restaurants et des machines à vapeur en mouvement; mais l'argument devient sans force quand il s'agit d'expositions retrospectives comme celles de Malines, 1863, Liège, 1881, Gand, 1882, de Bruxelles, 1883, 1884, etc.

Et si l'argument était décisif, aurions-nous vu à l'Exposition de Bruxelles en 1880, la superbe série d'objets du South Kensington Museum, les belles tapisseries de S. M. le roi d'Espagne et d'autres encore; à l'exposition de l'art ancien à Liège en 1881, le feuillet du diptyque d'Anastasia, prêté par le Musée royal de Berlin!

Bref, la question posée par deux ou trois sections a eu le sort de beaucoup d'autres; elle a été remise à l'an prochain. Nous y reviendrons aussi l'an prochain.

Un second point que nous n'avons vu qu'effleurer: ce sont les questions d'intérêt local; certains membres, notamment un assez grand nombre de délégués de la Société des architectes anversoises, ont proposé d'émettre des vœux relatifs à des restaurations en cours d'exécution ou qui vont l'être à Anvers: on les a écartées sous prétexte que le Congrès étant l'hôte de la ville d'Anvers, on ne pouvait pas discuter, ni surtout désapprouver certains travaux qu'elle faisait exécuter.

C'est précisément le contraire de ce qui se faisait au Congrès de la Société française et le prétexte est vraiment plaisant.

Chacun fit ses petites réflexions, *in a parte*, puis avec un ensemble qui l'honore, le Congrès, admirablement stylé, remit *in globo* discussion et proposition à l'année prochaine.

Faisons comme lui et en lui souhaitant bonne chance — *macte animo* — attendons avec espoir le Congrès de l'année prochaine.

ŒUVRES PUBLIÉES

LE PALAIS DE JUSTICE DE MALINES.

Ancien palais de Marguerite d'Autriche.

Pl. 15 à 24.

Lorsque l'on compare, par la pensée, la vie et la richesse qui caractérisaient la plupart de nos cités flamandes pendant les XV^e et XVI^e siècles, et le calme et la pauvreté qui les envahissent de nos jours, l'on se sent douloureusement impressionné.

Si l'histoire n'était là, redisant aux générations actuelles ce

que fut la gloire de la Flandre; si des monuments nombreux et grandioses n'étaient restés debout, bravant la fureur des révolutions et l'action destructive du temps, pourrait-on croire à cette prospérité, vraiment fabuleuse, des villes de Bruges, d'Ypres, d'Audenarde, de Malines ?

Dans cette dernière ville, si tranquille, si recueillie de nos jours, malgré les décrets qui en firent successivement la résidence du primat de Belgique et le centre des premiers chemins de fer belges, quelques monuments seuls rappellent les splendeurs de cette cité royale du commencement du XVI^e siècle.

Voici la belle cathédrale de Saint-Rombaut et sa tour imposante, témoin irrécusable de la foi ardente et de l'immense richesse de ses anciens fidèles; plus loin les Halles, délabrées, tombant en ruines, exprimant bien, hélas, ce que devint l'industrie drapière de Malines; plus loin enfin, cette ancienne résidence de Marguerite d'Autriche, de cette princesse vraiment remarquable, à qui la ville est redevable de ses plus beaux jours de prospérité et de grandeur.

C'est le 7 juillet 1507 que la fille de l'empereur Maximilien, nommée gouvernante des Pays-Bas, fit son entrée dans la ville de Malines avec toute la pompe et le cérémonial usités dans de pareilles circonstances et au milieu des démonstrations de joie des habitants.

A cette époque, il existait derrière l'église Saint-Pierre, aujourd'hui démolie, un hôtel simplement composé d'un corps de logis à front de la place Saint-Pierre, avec une petite aile en retour sur une cour intérieure, et habité précédemment par Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire. C'est l'habitation dont la gouvernante des Pays-Bas fit choix pour sa résidence, demeure d'ailleurs insuffisante pour y loger convenablement l'archiduchesse, son neveu (qui fut plus tard Charles-Quint), ses trois nièces et la cour brillante dont elle voulait s'entourer. Aussi, l'architecte malinois, Antoine Keldermans le vieux, fut-il chargé, en 1507, de l'agrandissement et de la restauration de l'ancienne habitation de Marguerite d'York.

En 1510, l'architecte malinois et son fils, connu sous le nom d'Antoine Keldermans le jeune, avaient terminé les premiers travaux d'extension comprenant le pavillon situé à l'angle de la place Saint-Pierre et de la rue Voocht et la première partie de l'aile à front de cette rue jusque la grande porte d'entrée.

Les années 1511 à 1513 furent consacrées aux travaux d'achèvement des détails extérieurs ainsi qu'à la décoration et à l'ameublement du nouveau palais et pendant les cinq années qui suivirent (1513 à 1518) on édifia l'aile du palais située le long de la rue Voocht.

Quant à la construction aux murailles épaisses et aux voûtes massives connue sous le nom de *Pavillon de Granvelle* qui termine vers la rue de l'Empereur l'ancien hôtel de la veuve du Téméraire, elle fut probablement érigée antérieurement à l'arrivée de la princesse souveraine. Ce pavillon qui servit, paraît-il, de trésor à Marguerite, fut remanié par ordre du célèbre cardinal dont il porte le nom, ainsi que semblent l'indiquer les armes de l'archevêque sculptées sur la clef de voûte.

Toutes ces constructions ont bien le caractère des édifices flamands du commencement du XVI^e siècle. Des fenêtres à meneaux, des pignons et des lucarnes à gradins, donnent du jeu et de la physionomie à cette partie de l'édifice, qui sans cela paraîtrait pauvre, avec ses façades en briques mêlées de quelques bandeaux de pierres blanches.

C'était le dernier éclat d'un style qui se mourait; la Renaissance avec toutes ses fantaisies allait prendre la place de cet art puissant, qui avait produit nos sublimes et inimitables monuments religieux.

En ce moment, la cour de Marguerite d'Autriche était dans tout son éclat. Princesse instruite et intelligente, protectrice éclairée des arts et de la littérature, la gouvernante des Pays-Bas avait su attirer autour d'elle l'élite des savants et des artistes de l'époque. Parmi les hommes de talent qu'elle avait su retenir auprès d'elle, et que cite M. L. Van Keymeulen dans son intéressante notice sur le palais de Marguerite (1), et à qui nous empruntons la plupart de ces renseignements historiques, figuraient le peintre Van Orley, élève de Raphaël; Conrad Meyt, l'auteur du célèbre monument de l'empereur Maximilien à Inspruck, que M. Van Keymeulen désigne comme « statuaire malinois » alors que d'autres écrivains assignent à cet artiste la Suisse pour origine et, enfin, un certain Guyot de Beaugard dont l'emploi à la cour de Marguerite d'Autriche est encore entouré d'une véritable obscurité.

Ce que les archives mises au jour par M. Fr. Steurs établissent d'une façon certaine, c'est qu'en 1517 fut construit, dans la cour, à l'angle des deux ailes du palais s'étendant rue Voocht et place Saint-Pierre, le pavillon contenant le grand escalier intérieur et la jolie loge de l'étage; ce pavillon semble un des derniers reflets d'un art qui, pendant plusieurs siècles, brilla d'un si vif éclat dans toute la Flandre. C'est également en 1517 que fut édifiée l'aile du palais située rue de l'Empereur, qui frappe si vivement l'attention des artistes et des archéologues par ses formes générales classiques et ses détails en style de la Renaissance française. De plus, ces mêmes archives établissent, d'après des textes d'ailleurs assez vagues, que ces deux constructions, si différentes de forme et de sentiment, furent

(1) *Revue artistique*, 3^e année, nos 3, 4 et 5. — Le palais de Marguerite d'Autriche à Malines, par L. Van Keymeulen.

érigées d'après les plans et sous la direction de Rombaut Keldermans, le fils d'Antoine le vieux et successeur, comme architecte de Marguerite d'Autriche, de son frère, Antoine Keldermans le jeune.

Nous connaissons peu de constructions, en Belgique, qui aient autant que l'entrée vers la rue de l'Empereur du palais de Marguerite ainsi que le pignon attenant, le sentiment de la première Renaissance française; mêmes disproportions dans les éléments principaux du portique d'entrée, mêmes finesses de profils dans toutes les parties de la construction, mêmes délicatesses dans l'exécution des sculptures qui sont comme les avant-coureurs de cette période si brillante de la Renaissance des François I^{er} et des Henri II.

Car, fait curieux à signaler et que faisait remarquer M. Kempeneer, dans son discours du 10 juillet 1879, au conseil provincial d'Anvers, les parties du palais de Marguerite d'Autriche appartenant à la Renaissance furent exécutées de 1517 à 1530, alors que le château de Chambord fut seulement commencé en 1526 par François I^{er} et le vieux Louvre en 1546.

Fait non moins étrange, pendant que s'achevait sur le sol flamand, très probablement sous l'inspiration d'un artiste français ou italien, la demeure d'une des princesses les plus distinguées du siècle, celle-ci faisait construire par un architecte bruxellois, Van Bodeghem, à la mémoire de son second époux, Philippe I^{er} de Savoie, la belle église de Brou, en Bresse, qui étale, là-bas, les formes souvent tourmentées et les détails délicats de l'architecture ogivale, si répandue en Flandre pendant les XV^e et XVI^e siècles.

Quel fût, en somme, l'architecte de la partie Renaissance du palais, si intéressante pour l'histoire de l'architecture en Belgique. Si nous en croyons M. Van Keymeulen (1), « l'architecte malinois Rombaut Keldermans, montra « la souplesse de son talent en s'inspirant des principes de « l'art nouveau qui florissait depuis un siècle en Italie. Il est « probable qu'il subit l'influence des artistes qui vivaient à la « cour de Marguerite d'Autriche, entre autres du sculpteur « Bressan Guyot de Beaugard, à qui la Belgique doit la che- « minée du Franc de Bruges et le monument de l'archiduc « François à Saint-Jacques-sur-Condéberg. »

Voici, par contre, d'après une note qu'a bien voulu nous communiquer notre confrère M. Blomme et qui émane de M. Kempeneer, le savant érudit qui a fait du palais de Marguerite d'Autriche une étude historique approfondie, le rôle négatif, et pour cause! du fameux Guyot de Beaugard.

« M. Steurs aurait trouvé, écrit M. Kempeneer, que le *Capitaine des archers de Marguerite*, indiqué dans les comptes « de la ville comme ayant reçu des cadeaux en 1514-1515 et « en 1519-1520 se nommait Beaugard ou Beau Regard « (Steurs, p. 57). Trompé par une certaine similitude des « noms, M. Steurs en avait inféré que ce Beaugard ou Beau « Regard pourrait bien être le sculpteur Guyot de Beaugard, « l'auteur des sculptures de la tombe de l'archiduc François, « frère de Marguerite, à l'abbaye de Condéberg, et le scul- « teur des bas-reliefs en marbre et des statues de la cheminée « du Franc de Bruges. Or, cette hypothèse est insoutenable « pour une masse de motifs que j'ai développés précédemment.

« Il suffit de citer deux de ces motifs qui sont péremptoires. « Le premier, c'est que Guyot de Beaugard n'est pas connu « en Belgique avant 1525 (*Biographie nationale*, article De « Busscher); Albert Dürer, dans son *Journal de Voyage* (1520- « 1521), ne cite pas même son nom, alors qu'il s'étend assez « longuement sur le sculpteur suisse Conrad Meyt, que « M. Steurs associe au prétendu Beaugard pour l'inspiration « des plans du palais de Malines. Si Guyot de Beaugard était « inconnu avant 1525, pourquoi lui faire gratuitement l'hon- « neur des plans du palais conçus au plus tard en 1517 ?

« Le second motif est encore plus probant. Lorsque Guyot « Beaugard travailla, en 1529 et 1530, à la cheminée de « Bruges, ce fut comme simple sculpteur, sous la direction « du peintre Lancelot Blondeel, qui avait fait le plan de la « cheminée. (Weile, Bruges, p. 57.) Peut-on supposer un « instant qu'un homme qui aurait, douze ans auparavant, « introduit le nouveau style en Belgique et aurait été jugé « digne d'en faire l'application au palais de l'archiduchesse, « pour ne pas dire la souveraine, ait été cru ou se soit cru « incapable de faire, dans le même style, le plan d'une che- « minée pour la salle de réunion des députés ruraux du Franc « de Bruges? Il est donc impossible d'attribuer à Guyot de « Beaugard et moins encore à l'imaginaire sculpteur Beaugard une part quelconque dans la confection des plans de la « partie Renaissance du palais. Cette révolution dans l'his- « toire de l'architecture en Belgique doit être, jusqu'ici, attri- « buée au seul architecte dont les sources originales indiquent « le nom, au Malinois Rombaut Keldermans, si célèbre d'ail- « leurs comme architecte ogival. Il est certes possible que « Keldermans ait consulté les artistes qui habitaient Malines « et qui, comme peintres, sculpteurs, etc., avaient subi l'in- « fluence de la rénovation de l'art classique. Mais, même à cet « égard, aucun nom particulier ne saurait être cité avec quel- « que certitude et, dans tous les cas, ce ne saurait être celui « de G. de Beaugard, qui était inconnu en 1517, ni celui de « G. de Beaugard, qui n'a jamais existé. »

Nous nous garderons bien de décider entre ces deux opi-

(1) *Revue Artistique*, n^o 4, 3^e année, 17 juillet 1880, p. 56.

nions si contradictoires; celle de M. Steurs, reprise par M. Van Keymeulen, et celle si clairement exposée par M. Kempeneer.

Nous avons d'ailleurs sincèrement que notre conviction n'est pas faite au sujet du véritable auteur des formes Renaissance du palais de Marguerite d'Autriche.

En effet, si le texte des archives indique Rombaut Keldermans comme le seul architecte ayant fourni des plans et dirigé l'exécution des travaux du palais de Marguerite pendant les années 1517-1520, comment expliquer que cet artiste ait la même année, en 1517, érigé en style ogival le plus pur l'escalier placé à côté de l'entrée rue Voocht et en style de la Renaissance toute cette aile de la rue de l'Empereur. Rien ici, ni dans les formes ni dans les détails, ne trahit le souvenir du vieux style qui avait fait la gloire de Keldermans? Pourquoi ces deux constructions faites en même temps ne sont-elles pas de ce même style que la gouvernante des Pays-Bas voulait appliquer pour l'achèvement de son palais et qui est comme un souvenir que cette femme de cœur voulait avoir autour d'elle de cette Bresse qui lui rappelaient tant de joies et aussi tant de douleurs.

Pourquoi, enfin, l'artiste malinois fit-il, en 1526, un retour sur le passé en construisant en style ogival cette gracieuse galerie longeant les bâtiments placés à front de la rue Voocht?

Aussi sommes-nous portés à croire, dut notre amour-propre national en souffrir et tant que des textes précis ne nous aient pas été mis sous les yeux, que si le célèbre Rombaut Keldermans fut l'architecte de l'aile du palais rue de l'Empereur, il dut très probablement, pour l'exécution de ces formes nouvelles, recevoir l'aide, les conseils ou tout au moins subir l'influence de quelque artiste français ou italien.

Tel était donc le palais de Marguerite d'Autriche, lorsque celle-ci mourut en 1530. C'est de cette époque que date la décadence de la ville de Malines, que Marguerite avait laissée riche et prospère, peuplée de familles opulentes et de corporations nombreuses et puissantes.

Marie de Hongrie, qui succéda à sa tante dans le gouvernement des provinces belges, céda en 1547 le palais à la ville, à charge, pour celle-ci, d'y établir le Grand Conseil. Mais avant que ce projet fût mis à exécution, en 1559, le cardinal Perrenot de Granvelle, qui fut bientôt la terreur des habitants, vint habiter l'ancienne résidence de Marguerite, en qualité d'archevêque de Malines.

Plus tard, en 1609, le palais fut de nouveau racheté aux héritiers du cardinal; en 1612 furent construites la salle du Grand Conseil adossée à la grande salle de Marguerite, ainsi que quelques dépendances, et en 1615 le Grand Conseil prit définitivement possession des locaux que lui avaient assignés les archiducs Albert et Isabelle.

A partir de cette époque, l'ancien palais de Marguerite d'Autriche fut l'objet, pendant plus de deux siècles, de modifications, de mutilations nombreuses, dont la plus désastreuse, (il est regrettable de devoir le constater) fut opérée de nos jours, en 1842 et 1843, par l'architecte Berekmans.

Écoutez ce que dit M. Van Keymeulen au sujet des actes de vandalisme de notre ancien confrère :

« Il démolit en partie les bâtiments qui donnaient sur la « grande cour, à droite de l'entrée principale, et dont l'achè- « vement remonte à 1620; puis, comme on lui demandait de « faire une salle de délibérations, derrière la salle d'audience, « et de plain-pied avec celle-ci, il changea contre toutes les « lois logiques de la structure, la hauteur du plancher du « bâtiment auquel le grand pignon sert de façade. En même « temps on gratta les ornements et les moulures qui avaient « échappé jusque-là, on enleva les boiseries sculptées qui « couvraient les murailles, lesquelles furent plâtrées et blan- « chies bien proprement à la chaux, on vendit et on brisa les « tables, les banes, les bahuts de vieux chêne, que l'on taxa « d'incommodes et que l'on remplaça par des meubles en bois « blanc, peints à l'huile et recouverts de drap vert. »

C'est ainsi mutilé et à demi ruiné, que l'ancien palais de Marguerite d'Autriche et de Granvelle, fut confié à notre sympathique confrère M. L. Blomme, à qui le conseil provincial d'Anvers confia, en 1876, la mission de restaurer et d'approprier les constructions existantes, pour y installer les locaux du tribunal de première instance de la ville de Malines.

Le palais de justice de Malines, si intelligemment restauré par M. L. Blomme, comprend une grande cour de forme irrégulière, bordée de bâtiments sur trois côtés, le quatrième étant occupé par une galerie qui sert d'entrée principale vers la rue de l'Empereur. Cette galerie est remarquable, car elle montre la lutte de deux arts si puissants et si différents dans leurs productions, l'art ogival représenté par la forme générale des piliers et les deux arcades en ogive qui portent la marque des Keldermans, et la Renaissance qui se fait jour dans la forme surbaissée de deux autres arcades, dans l'exécution de certains profils et surtout dans les charmants cais-de-lampe qui semblent fraîchement taillés par quelque artiste français.

Ainsi que nous le disions plus haut, l'influence française est dominante, exclusive même dans la composition générale et les détails de la façade située rue de l'Empereur. Nous y trouvons les caractères de la première Renaissance; dans la porte d'entrée avec ses colonnes fluettes surmontées d'un attique lourd et sans caractère, couronné par une niche vraiment remarquable

par la beauté de ses profils, la finesse et la grâce des détails; dans la composition un peu lourde du balcon où anciennement les jours d'exécution, l'écoute se tenait debout, la verge de justice à la main; dans le grand pignon enfin, harmonieusement décoré par trois étages de colonnettes et de pilastres légèrement saillants et auquel un grand balcon, de gracieux culs-de-lampes, des amortissements et des volutes impriment un caractère très pittoresque.

M. L. Blomme, avec la science d'un archéologue et le goût d'un véritable artiste et en mettant à profit les quelques débris que le temps n'avait pu détruire, a su reconstituer cette partie capitale du palais de Marguerite et lui donner cet ensemble qui en fait l'une des plus belles restaurations qui aient été exécutées de nos jours en Belgique.

Notre confrère ne s'est pas contenté de réédifier l'œuvre des Keldermans, il l'a complétée en construisant, dans le même style, le groupe de bâtiments contenant les locaux destinés au service du parquet, situé à l'angle des rues de l'Empereur et des Vierges et qui est venu remplacer les maisons sans caractère, qui s'y trouvaient jadis.

La notre confrère a pu, tout en restant fidèle aux traditions archéologiques, donner libre cours à son imagination et constituer une œuvre absolument personnelle, contrairement à ce que semble avancer M. Everberck dans son ouvrage: *La Renaissance en Belgique et en Hollande*.

Cette partie est, sans contredit, la plus belle de tout le Palais de Justice de Malines. Les proportions générales sont harmonieuses, l'ensemble, reflétant avec sincérité les dispositions intérieures, a du pittoresque et de la grandeur; les détails sont purs et bien étudiés.

Pour les autres façades extérieures, œuvre des Antoine Keldermans, M. Blomme s'est contenté, avec juste raison, de les reconstituer telles qu'elles étaient primitivement.

Rien de plus pittoresque que l'intérieur du palais de Malines que notre planche 20 fait suffisamment apprécier. Voici la conciergerie construite par M. Blomme, puis les anciens bâtiments construits de 1513 à 1518, contenant actuellement les locaux affectés à la justice de paix, avec ses élégantes galeries ajoutées, en partie, au temps de Marguerite d'Autriche; dans l'angle, le pavillon construit en 1517, avec son grand escalier, éclairé par les deux fenêtres à meneaux que l'on remarque dans la façade de la rue Voocht, sa jolie loge ogivale et son pignon à gradins, suivi de bâtiments fort simples, renfermant les archives, le greffe, les salles du Conseil et des avocats, etc. Viennent enfin les vastes bâtiments renfermant à l'étage la salle d'audience et la salle des pas perdus, auxquels on accède par le grand escalier placé sous la galerie dont il a été parlé plus haut. Ces constructions, dont les principales divisions sont très bien marquées, ont, malgré leur grande simplicité, un caractère de véritable grandeur et tranchent très heureusement par la tonalité chaude de la pierre blanche employée, sur le ton, un peu cru, des autres façades construites en briques coupées de bandeaux blancs.

L'intérieur du Palais de Justice de Malines, dont la restauration et l'aménagement ne sont pas encore terminés, renferme des parties intéressantes que nous tenons à signaler.

Notons d'abord la salle des pas perdus, avec sa jolie cheminée, son beau plafond avec solives et poutres apparentes, posant sur des corbeaux historiés et la belle porte d'entrée de la salle d'audience, précédée d'un escalier et d'une galerie garnis d'une rampe avec balustres en cuivre. Cette porte, que nous reproduisons planche 24, atteste le goût apporté par M. Blomme dans l'étude des moindres détails et notamment de toute la menuiserie, aussi remarquable comme exécution que comme composition.

Outre son élégant et confortable mobilier, la grande salle d'audience renferme la superbe cheminée qui fait l'objet de la planche 23. Ces dessins nous dispensent d'en faire la description, mais nous ne pouvons cependant nous empêcher de féliciter à ce sujet et l'architecte, M. Blomme, qui en a fourni la composition générale, et le sculpteur, M. Scheffermeyer, professeur à l'Académie de Malines, qui a su donner aux sculptures de cette belle cheminée, cette vie, cette grâce et en même temps cette vigueur que l'on rencontre dans bon nombre d'œuvres de la Renaissance.

Il est regrettable que l'ancien plafond de la salle d'audience mis à jour par M. Blomme, ne soit pas plus heureux de forme et d'exécution et espérons que notre habile confrère saura, par une décoration sobre et de bon goût, terminer dignement cette partie capitale du palais.

Signalons également au centre des nouvelles constructions édifiées par notre confrère anversoise, l'escalier menant au parquet. Malgré ses dimensions restreintes et son caractère de grande simplicité, cette partie du palais, grâce à l'excellence de ses proportions, aux jours habilement ménagés qui lui donnent tant de jeu d'ombres et de lumières, et que le dessin de la planche 22 ne peut malheureusement faire saisir; grâce au soin apporté dans l'exécution ainsi qu'aux qualités artistiques et pratiques dont l'auteur a fait preuve, cette partie du palais, disons-nous, mérite de fixer l'attention.

Notons enfin pour ceux de nos confrères qui, nous les y convions, voudraient visiter l'ancienne demeure de Marguerite d'Autriche, la belle menuiserie des galeries de l'étage, les bancs avec dossiers de la salle des pas perdus vers la place

Saint-Pierre, le plafond en bois de la chambre des avocats, la salle du conseil avec sa grande cheminée Louis XV, etc.

Les travaux de restauration, d'appropriation, d'ameublement et de chauffage du Palais de Justice de Malines, en y comprenant ceux en cours d'exécution, auront coûté 468,000 francs, répartis comme suit: 252,000 francs payés par la province, 181,000 fr. par le département de la Justice et 85,000 francs par celui de l'Intérieur, à titre de subside pour la restauration monumentale extérieure.

Cette dépense est certes peu élevée si l'on tient compte des difficultés qu'il a fallu vaincre, des recherches lentes et persistantes auxquelles l'architecte a dû se livrer pour rendre au monument sa physionomie primitive, et l'on peut dire que M. Blomme a été aussi consciencieux praticien que véritable artiste en dotant la ville de Malines d'un palais dans lequel on ne s'est pas, comme dans certains monuments analogues construits récemment, livré à une véritable débauche de pierres bleues ou blanches, de ferrailles dissimulées ou de plâtrages trompeurs.

Ce qui n'a d'ailleurs pas empêché un membre du conseil provincial d'Anvers de dire qu'à l'occasion des travaux de restauration du palais, la députation permanente avait « montré une incurie impardonnable » et avait « méconnu ses devoirs » en payant 525 fr. le mètre cube de pierre bleue, 380 fr. la roche d'Euville, 270 fr. la pierre de Morley et.... horreur! 76 fr. le mètre cube de maçonnerie de sujétion! M. Kempeener, dans son remarquable discours du 10 juillet 1879, a victorieusement démontré que ces prix, si élevés qu'ils puissent paraître, n'avaient rien d'excessif et qu'ils étaient même, dans certains cas, peu élevés en présence de l'importance et de la valeur des résultats obtenus.

Terminons cette notice sur le Palais de Justice de Malines, en exprimant un ou plutôt plusieurs vœux.

Exprimons tout d'abord l'espoir que les pouvoirs publics se mettront d'accord pour imprimer une vive impulsion aux travaux intérieurs d'appropriation qui se poursuivent trop lentement à notre gré, et que nous verrons bientôt entièrement restauré le grand escalier situé à côté de l'entrée de la rue Voocht. Espérons que l'on complètera la physionomie si intéressante et surtout si pittoresque de la grande cour, en remplaçant les maisons situées rue de l'Empereur, à gauche de l'entrée principale, par des constructions annexées au palais et plus en rapport avec le caractère de celui-ci.

Nous voudrions ensuite que l'administration communale prit dès maintenant des mesures pour élargir la petite rue des Vierges, afin de permettre de mieux apprécier la valeur vraiment remarquable de l'œuvre toute personnelle de notre confrère.

Enfin que, pour couronner le tout, on élevât sur ce qui fut le trésor de Marguerite et le refuge de Granvelle, une tour ou beffroi que cette construction semble attendre, et qui soit comme la glorification des sentiments de justice qui doivent animer tous les hommes, quel que soit leur rôle en ce monde, quelle que soit leur sphère d'action, quel que soit enfin l'acte posé par un de leurs semblables et qu'ils sont appelés à juger.

Au pouvoir religieux représenté par Saint-Rombaut et sa tour altière, la ville de Malines pourrait opposer le pouvoir civil personnifié par son palais, abri de la Justice, et posséder ainsi deux monuments qui suffiraient à assurer sa renommée et sa grandeur.

C. N.

BIBLIOGRAPHIE (1).

M. Émile Leclercq, inspecteur des Beaux-Arts, vient de faire paraître dans la *Revue de Belgique* un très curieux article sur l'Architecture moderne, et M. Émile Trélat, l'éminent directeur de l'École spéciale d'architecture de Paris, une très intéressante étude sur l'Architecture et l'Ingénieur, dans la *Nouvelle Revue*.

Signalons encore la récente apparition chez notre éditeur, M. Claesen, de la seconde partie des *Compositions allégoriques et décorations*, par M. Henri Hymans, membre de l'Académie de Belgique, et annonçons la prochaine publication d'un nouvel ouvrage de notre excellent collaborateur, M. Joseph De Waele, sur la *Nomenclature architecturale*.

Le *Cours pratique de coupe des pierres*, précédé de notions de géométrie élémentaire, d'éléments de géométrie descriptive et d'une étude sur les matériaux pierreux les plus employés en Belgique dans les constructions civiles, par Jules Launoy, conducteur des ponts et chaussés et professeur à l'École industrielle de Soignies, est un ouvrage appelé à rendre des services aux élèves de nos académies, de nos écoles de dessins et de nos écoles industrielles. Ils y trouveront, brièvement et simplement exposés, tous les éléments nécessaires pour s'initier promptement à cette science si négligée dans l'enseignement architectural et cependant si utile aux architectes et à tous les constructeurs.

Ceux mêmes qui n'ont qu'une instruction primaire très sommaire, pourront comprendre les quelques démonstrations des principes de géométrie descriptive indispensables à l'étude pratique de la coupe des pierres, tant leur exposé en est simple et

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera envoyé à l'Administration du journal, boulevard du Hainaut, 12, à Bruxelles.

exempt de ces considérations inutiles, de ces termes exclusivement scientifiques qui rebutent les commençants.

M. P. Planat, le fondateur et ancien sous-directeur de la « Semaine des constructeurs », vient de fonder un nouvel organe de publicité architecturale, sous le titre de « La construction moderne », qui se propose d'être, à l'instar des « Builder » et des « Buildings news » anglais, bien vivant et bien complet, artistique et technique.

Il sera hebdomadaire; chaque numéro formera un ensemble où la théorie et la pratique viendront concourir à un seul but: être utile.

La Semaine des constructeurs continuera à paraître sous la direction de M. Marcel Daly, le fils de l'éminent directeur de la Revue de l'Architecture et des travaux publics.

La Commission des monuments historiques de France et l'Administration des cultes ont fait prendre environ 4,000 clichés des principaux monuments historiques par M. Mieusement, photographe. Cette collection est exposée au Musée du Trocadéro.

Le public peut se procurer des exemplaires de ces photographies ainsi que le catalogue de la collection, en s'adressant à M. Mieusement, rue de Passy, 13, Paris.

NÉCROLOGIE

Le 4 novembre dernier est mort à Bruxelles, à l'âge de 47 ans, M. AUGUSTE SCHÖY, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, membre correspondant de la Commission des monuments, tout récemment nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

C'est une perte très sensible pour l'art et pour l'enseignement architectural auxquels notre érudit confrère avait rendu et était appelé à rendre de grands services. M. Aug. Schöy était membre effectif de la Société Centrale d'Architecture qui avait envoyé à ses funérailles une nombreuse députation, qui a déposé sur sa tombe une couronne, témoignage des vifs regrets que cette perte inspire à tous ses confrères.

M. Aug. Schöy était un collectionneur; on se souvient encore de la part importante qu'il prit à l'Exposition spéciale d'architecture de 1883, par l'envoi de nombreux dessins de nos maîtres anciens, qui garnissaient à eux seuls tout un salon de l'exposition rétrospective.

Il écrivait beaucoup: indépendamment de sa collaboration au *Journal des Beaux-Arts de Saint-Nicolas*, et à quelques Revues étrangères, Aug. Schöy a publié de nombreux ouvrages sur l'architecture Louis XVI et des biographies d'architectes belges qui sont l'œuvre d'un chercheur et d'un savant.

Il est mort récemment à Paris, un des meilleurs graveurs d'architecture de notre temps, M. Claude Sauvageot, l'auteur bien connu du bel ouvrage des « palais, châteaux et maisons de France », et le directeur depuis de longues années de « l'Art pour tous ».

M. Sauvageot a publié également sur « Viollet-le-Duc et son œuvre dessinée » une étude où l'accent ému du disciple d'un maître regretté laissait place à une vivacité d'esprit qui dépeignait, de fine et charmante façon, l'artiste et l'homme éminent qu'il avait eu le bonheur d'avoir pour maître.

On peut dire que, tout en étant excellent graveur, la plume ne lui était pas rebelle.

Auguste von Schevendenheim, architecte de grand talent, est mort récemment à Vienne, à l'âge de 75 ans.

FAITS DIVERS

ORDRE DE LÉOPOLD. — Par arrêté royal du 31 octobre, sont promus et nommés dans l'Ordre, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers:

Commandeurs: MM. Lamorinière, artiste peintre; Guffens, artiste peintre.

Officiers: MM. Coosemans, artiste peintre; A. De Vriendt, id.; J. De Vriendt, id.; Hamman, id.; Col, id.; Carpentier, architecte; Schadde, id.; Biot, graveur; Van Luppen, artiste peintre; Cattier, statuaire; Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles.

Chevaliers: MM. Mellery, artiste peintre; Meerts, id.; Lybaert, id.; Hendrix, id.; Cuypers, statuaire; Dillens, id.; Schöy, architecte; Wiener, graveur en médailles.

Le Conseil communal de Mons n'a pas répondu à la protestation que nous lui avons adressée, relativement au projet de construction de maisons pour les indigents, dont l'Administration du Bureau de bienfaisance a confié l'étude à MM. Genard, inspecteur des ponts et chaussées, et Wathier, géomètre, receveur de l'administration dudit Bureau de bienfaisance.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que notre lettre n'a pas été transmise par le Collège au Conseil communal. — Nous serions bien étonnés si un Conseiller communal osait interpeller le Collège à ce sujet.